

Communiqué de presse

Montigny-lès-Metz, lundi 29 juin 2020

Crise sanitaire : des aides pour les commerçants

La Ville de Montigny-lès-Metz soutient les commerces locaux

Après une période d'arrêt assez importante suite à la crise sanitaire que nous subissons, la Ville souhaite accompagner et favoriser le redémarrage et le maintien des commerces et services installés sur le territoire de la commune.

À cet effet plusieurs mesures exceptionnelles ont été prises :

- ↘ Suspension du paiement des loyers commerciaux et charges locatives dus à la ville, dont l'échéance de paiement intervient entre le 12 mars 2020 et l'expiration d'un délai de deux mois après la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi du 23 mars 2020.
- ↘ Suppression des droits de place et forfaits électricité des marchés hebdomadaires entre le début du confinement et le mois de septembre inclus. Ces marchés ont permis aux personnes âgées de s'approvisionner dans des lieux de plein air et de proximité moins angoissants que les supermarchés.
- ↘ Suppression des droits annuels sur les enseignes fixes.
- ↘ Suppression des droits de voirie pour les terrasses des cafés et restaurants et les étalages de fleurs pour l'année 2020, la période de confinement et actuellement de déconfinement ayant déjà largement amputé leur saison de vente et donc de possibilité de recettes. Suppression des droits annuels sur les enseignes fixes.
- ↘ En concertation avec les différentes communes de Metz Métropole : réduction de 25% de la taxe locale annuelle sur la publicité extérieure (TLPE).



La Ville souhaite également accompagner l'association Montigny Entreprendre et ses partenaires dans l'organisation d'un grand jeu au moment de la rentrée de septembre. Une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € est alloué à l'Association « Montigny Entreprendre » pour l'organisation de ce jeu/concours.

Contact Presse

Émilien Cunat
emilien.cunat@montigny-les-metz.fr
03 87 55 74 25